

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 17 novembre 2020

### #Chiffre

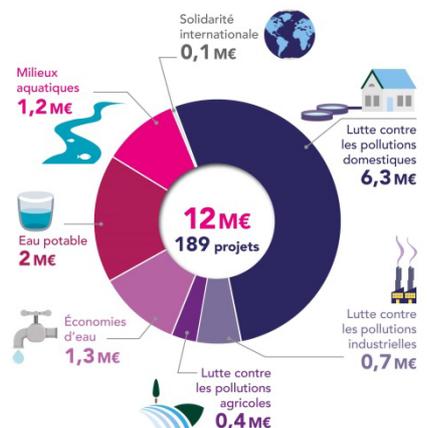
## Le chiffre : 12 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est pour les projets en faveur de l'eau

[Focus : Premiers résultats de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat 2020-2021 »]

Au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **189 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle soutient ainsi la reprise des investissements en faveur de l'eau et de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire. Dans le cadre de son appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat », elle adapte et élargit temporairement ses aides financières pour inciter tous ses partenaires à se mobiliser pour la transition écologique.

### Les chiffres clés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

- **53 % des aides (6,3 M€)** sont attribués pour **améliorer l'assainissement** des collectivités, avec 2,5 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées, notamment par temps de pluie (2,1 M€, dont 0,1 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer), et 3,8 M€ pour leur traitement, dont 2,7 M€ consacrés à l'hygiénisation des boues d'épuration préalablement à leur épandage, en lien avec la crise sanitaire.
- **27 % des aides (3,3 M€)** vont à **l'alimentation en eau potable**, dont 1,5 M€ pour mettre à niveau les infrastructures essentiellement en zone de revitalisation rurale (1,2 M€) et 1,3 M€ pour **économiser la ressource en eau** en réparant les fuites sur les réseaux.
- **10 % des aides (1,2 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 0,9 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 0,1 M€ pour préserver les zones humides et 0,2 M€ pour l'animation territoriale.
- **6 % des aides (0,7 M€)** vont à la **réduction de la pollution industrielle** (traitement de rejets toxiques et d'effluents de fruitières) et **3 % (0,4 M€)** à la **lutte contre les pollutions agricoles** en vue de soutenir les changements de pratiques (réduction des phytosanitaires, conversion à l'agriculture biologique).



## Parmi les projets aidés, des opérations remarquables :

### **CÔTE D'OR Réduire les fuites des réseaux d'eau potable de l'agglomération dijonnaise**

**Dijon Métropole** poursuit l'amélioration des rendements de ses réseaux d'eau potable et économise ainsi l'eau puisée dans les ressources en tension des bassins de la Vouge, l'Ouche et la Tille, dont la nappe souterraine de Dijon sud, toutes concernées par des limitations réglementaires des prélèvements suite à l'adoption des « Plans de Gestion de la Ressource en Eau ». Deux programmes de renouvellement des conduites les plus fuyardes sont engagés cette année :

- l'un, supporté par la collectivité, qui concerne près d'un kilomètre de canalisations sur les communes de Daix et de Fontaine-les-Dijon,
- l'autre, pris en charge par la société SUEZ Eau France, au titre du contrat de délégation de service public qui la lie à Dijon Métropole pour la gestion du réseau d'eau potable ; il concerne la réparation de près de 4,5 kilomètres de réseau, essentiellement sur la commune de Dijon, ainsi que l'installation de sept débitmètres sur la commune de Talant.

Pour ces travaux, l'agence de l'eau attribue dans le cadre de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat 2020-2021 », **une subvention de 169 085 € à Dijon Métropole et une subvention de 493 150 € à SUEZ Eau France.**

### **JURA Restaurer le fonctionnement de la morte des Ilottes et du ruisseau de la Source à Dampierre**

**Le syndicat mixte Doubs Loue**, doté de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) », engage les travaux de restauration écologique de la morte des Ilottes (bras mort du Doubs) et du ruisseau voisin de la Source, à Dampierre. Ce projet fait suite aux études menées par l'Établissement Public Territorial de bassin Saône et Doubs qui visent à restaurer le bon fonctionnement écologique du Doubs. Les travaux prévus comprennent notamment le creusement de deux mares au niveau de la morte des Ilottes, la création de deux méandres en rive droite du ruisseau de la Source, ainsi que des actions de communication. L'agence attribue à cette opération inscrite au contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés » **une subvention de 248 571 €.**

### **TERRITOIRE DE BELFORT Rénover la station d'épuration de Beaucourt et réduire les rejets des réseaux lors des pluies**

**La Communauté de communes du Sud Territoire** rénove la station d'épuration de Beaucourt d'une capacité de 7 000 équivalents-habitants située sur la commune de Dampierre-les-Bois. Objectifs : améliorer le fonctionnement de l'ouvrage de traitement en renouvelant les équipements vétustes des filières eau et boues et mettre en conformité la station en regard des volumes d'eaux usées déversés par temps de pluie dans le ruisseau de la Feschotte (affluent de l'Allan). En complément de l'ouvrage actuel insuffisant de 360 m<sup>3</sup>, la construction d'un nouveau bassin d'orage de 1 110 m<sup>3</sup> permettra de stocker temporairement avant traitement, le volume d'eaux usées reçu pour une pluie d'occurrence mensuelle. L'agence de l'eau attribue à la collectivité **une aide totale de 1,1 M€,** dont 0,5 M€ pour la réalisation du bassin d'orage et, dans le cadre de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat 2020-2021 », 0,6 M€ pour le renouvellement des équipements de la station d'épuration.

## FOCUS SUR L'APPEL A PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU « REBOND EAU, BIODIVERSITE, CLIMAT 2020-2021 » :

### PREMIERS RESULTATS DANS LES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

Depuis fin juin, l'agence de l'eau soutient la reprise des investissements dans le domaine de l'eau, freinés par la crise sanitaire. Elle a adapté et élargi temporairement ses règles d'intervention **jusqu'à fin 2021**, dans le cadre d'un appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat » doté de **180 millions d'euros**, qui ouvre les financements prévus par le 11<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » à des territoires non initialement éligibles et rehausse les taux d'aide en vigueur sur certaines thématiques.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, **112 acteurs de l'eau** des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont saisi cette opportunité pour déposer **177 projets**, et l'agence de l'eau a ainsi attribué **43 millions d'euros de subvention** à ces opérations au titre de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat » (sur les 112,5 millions d'euros d'aides octroyés par l'agence de l'eau au cours de cette période), avec :

- **57 % (24,5 M€) en faveur de services publics d'assainissement**, pour la création ou l'amélioration de réseaux et de stations d'épuration, dont en particulier l'installation de 4 méthaniseurs de boues d'épuration sur les stations de Nîmes-Ouest, Avignon, Valence et Bellecombe (74), qui permettront la production de biogaz (17,1 M€) ;
- **41 % (17,5 M€) au bénéfice de services publics d'eau**, essentiellement pour renouveler des réseaux d'eau potable et lutter contre les fuites ;
- **2 % (1 M€) en direction de structures de gestion des milieux naturels (0,6 M€)** pour restaurer des cours d'eau et des zones humides, **et d'établissements industriels ou agricoles (0,4 M€)** pour améliorer le traitement de leurs rejets ou économiser l'eau.

Pour plus d'information, consulter le site : [www.eaurmc.fr/rebondEauBiodiversiteClimat](http://www.eaurmc.fr/rebondEauBiodiversiteClimat)

### **A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** - Laurence Nicolas - 06 64 50 59 50 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

- Stéphanie Bonnamour - 06 60 58 45 45 - [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)